

**Madame Michèle ANDRÉ**  
**Sénatrice du Puy-de-Dôme**  
**Vice-Présidente de la Commission**  
**des Finances**  
**Sénat**

Casier de la Poste  
15 rue de Vaugirard  
75 291 Paris Cedex 06

Paris, le 20 novembre 2013

Madame La Sénatrice,

Je souhaite vous faire part de notre vive préoccupation concernant l'article 78 du PLF 2014, qui réduit drastiquement l'impact favorable des exonérations au titre des Zones de Revitalisation Rurales (ZRR) pour les établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

Notre Fédération, qui représente le secteur privé non lucratif (associations, fondations, structures mutualistes) de la santé et des solidarités (crèches, établissements pour personnes âgées dépendantes, établissements médecine-chirurgie-obstétrique, services de soins infirmiers, structures pour personnes en situation de handicap ou d'exclusion sociale) s'inquiète très vivement de cette mesure très restrictive qui va porter atteinte à l'accompagnement et à la prise en soins des usagers dans des zones géographiques, déjà fragilisées, dans lesquelles le maintien de services de proximité est un véritable enjeu.

Comme l'ont fait d'autres parlementaires de toutes sensibilités lors des précédents débats à l'Assemblée nationale, je souhaite vous demander une suppression ou à défaut une reformulation de cet article.

Vous trouverez en pièces jointes à ce courrier, la proposition d'amendement de la FEHAP ainsi que la liste des structures privées non lucratives du Puy-de-Dôme, adhérentes à notre Fédération.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à nos arguments, je vous prie d'agréer, Madame la Sénatrice, l'expression de mes salutations respectueuses.

**Antoine DUBOUT**

Président de la FEHAP

